

Département de la Seine-Maritime
Arrondissement de Dieppe
Canton de Saint Valéry en Caux
COMMUNE
Du
Bourg-Dun
76740

Le 3 avril 2018

Réunion de conseil municipal en date du 31 mars 2018 à 9 h 30

Étaient présents : Mmes Christine Aublé, Sophie Bréant, Gisèle Leprince, Lucie Pupin,
MM Philippe Dufour, Antoine Giscard d'Estaing, Bernard Levasseur, Gérard Pouchin
Absents : Mme Véronique Renault Leberquer, MM Rémi Delelis, Fabien Dolé

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

Mme Bréant est élue secrétaire

Compte administratif 2017 CCAS du Bourg-Dun N° 412

Les membres examinent les comptes du CA 2017, qu'ils approuvent en dépenses pour la somme de 2 740,00 euros et en recettes pour 2 890,00 euros auxquelles il faut ajouter l'excédent de 2 060 ,45 euros, soit un total de recettes de 4 950,45 euros, ce qui donne un excédent de fin d'exercice de 2 210,45 euros.

Affectation du résultat CCAS du Bourg-Dun N° 413

Après constatation du résultat d'exploitation au compte administratif 2017, pour la somme de 2 210,45 euros, affectation de 2 210,45 euros en report de fonctionnement au budget primitif 2018 de la Commune.

Approbation du compte de gestion du CCAS du Bourg-Dun 2017 N° 414

Les membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion 2017 présenté par la Trésorerie de Luneray.

Compte administratif 2017 N° 415

Le compte administratif 2017 présente un montant de dépenses de fonctionnement de 354 335,64 € et de recettes de 428 887,22 € avec un report de 2016 de 285 974,32 €, soit un excédent de 355 575,45 euros.

Un montant de dépenses d'investissement de 77 655,73 € et de recettes de 118 409,36 € avec un report de l'exercice 2016 de 199 245,21 € soit 239 998,84 €.

Affectation du résultat N° 416

Affectation du résultat d'exploitation qui apparait au compte administratif 2017 pour la somme de 355 575,45€ + intégration du résultat du CCAS de 2 210.45 euros, soit 357 785.59 euros

Affectation du résultat d'investissement pour 239 998,84 €

Un montant de reste à réaliser en investissement pour 155 210 € en dépenses et 8 614 € en recettes.

Compte de gestion 2017 N°417

Les membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion 2017 présenté par la Trésorerie de Luneray.

Travaux chemin N° 14 N° 418

Le devis pour le renforcement du chemin s'élève à 16 801.49 €.HT., soit 20 161,79 € TTC

Un montage financier sera le suivant :

subvention de 4 480.50 euros a été obtenue de la D.E.T.R.

participation des 2 agriculteurs pour 9 000 euros

l'Association Foncière de Remembrement pour 2 000 euros

la commune financera le solde et fera l'avance de la TVA.

Travaux d'aménagement paysagé du centre bourg, en vue de le mise en accessibilité des espaces publics et des bâtiments communaux N° 419

Le rapport de l'appel d'offre est présenté au conseil municipal

1 – Normandie Rénovation pour 70 690.50 € HT

2 – Vauquier pour 98 679.75 € HT

3 – Gagneraud pour 145 596,00 € HT

L'entreprise Normandie Rénovation est retenue.

Budget Primitif 2018 N° 420

Le budget primitif 2018 présente un montant de dépenses et de recettes de fonctionnement de 681 367 €. Un montant de dépenses et de recettes d'investissement de 595 594 €.

Les membres approuvent le budget présenté par M le Maire.

Investissements pour 2018

Achat de panneaux. Travaux d'accessibilité handicapés sur les pelouses entre la mairie et l'ancienne école pour les travaux d'accessibilités des bâtiments communaux.

réfection du logement 1^{er} étage de l'école, études pour travaux à la mairie et à l'église

Taux des taxes locales N° 421

Les membres du conseil municipal fixent les taux suivants :

Taxe habitation 1.73 %

Taxe foncière 1.76 %

Taxe FNB 3.55 %

CFE 2.26 %

Syndicat scolaire de la Veules et du Dun N° 422

Les membres du conseil municipal décident de verser la participation communale pour la somme de 34 844 euros.

Demande de subventions par les associations N° 423

Associations : Bibliothèque Intercommunale Anatole Loth (3 200 €), A.S.C.B.D.(1 500 €), Alliance et Culture (425 €) , ADM R l'Assiette (200 €), ADMR de la Région de Fontaine le Dun (250 €), Bourg-Dun Téléthon (200 €), Bourg-Dun Festif (200 €) , Campagn'Arts du Bourg-Dun (50 €) , Fa Majeur (100 €), Les Jonquilles (100 €), Les Lucioles (200 €), Les Potagistes (200 €), Méningite Régis 76 (50 €), Sauvegarde de l'orgue (100 €), Banque alimentaire de Rouen (209 €), sauvegarde de la plaine de Brametot 100 €), Club des Aînés du Bourg-Dun (850 €), comité des fêtes du Bourg-Dun (200 €), Coopérative scolaire de Veules les Roses (500 €), Fondation du patrimoine de Seine Maritime (100 €).

Remboursement loyer N° 424

Le loyer du cabinet infirmières de février 2018 d'un montant de 201.24 € a été facturé par la commune à Mme Hovine.

Mme Hovine ayant occupé le cabinet au 4 route de Dieppe au 1 mars 2018, celui-ci est remboursé à Mme Laurence Corbière.

Bracelet pour transport d'un animal mort N° 425

Un animal sauvage a été trouvé mort afin de procéder à son enlèvement, M Denis Bouclon (président du GIC du Dun) a procédé à la pose d'un bracelet d'identification sur l'animal.

Les membres du conseil municipal décident de procéder au remboursement du bracelet à M Denis Bouclon, soit 35 €.

Secrétariat N° 426

Les membres du conseil municipal décident d'augmenter les heures de 33 h 45 à 35 h par semaine à Mme Catherine Prouin à compter du 1 avril 2018.

Appartement à louer

L'appartement au-dessus du bar est libre, il est à louer au 1 avril 2018 au prix de 440 €

Travaux berges du Dun chez M Gilbert Bellet

M le Maire informe des démarches entreprises pour procéder à l'élagage des rives du dun avec la Direction des Routes et le choix de l'entreprise Tiercelin.

Suite aux pressions M Tiercelin se retire et l'autre entreprise n'est plus en mesure de procéder au travail.

Une nouvelle consultation va être entreprise.

Une réunion devrait être organisée sur Flainville suite à la mise en souterrain des réseaux avant le goudronnage.

Travaux église

Les fouilles sont terminées, l'architecte n'a pas repris contact avec la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 h 45